

MALIK SALEMKOUR,  
président de la LDH

# Haro sur les

**A**vec la prolongation cet été, et pour la sixième fois, de l'état d'urgence jusqu'en novembre, la France aura vécu dans un régime d'exception pendant près de deux ans. Le gouvernement aura fait fi des alertes motivées du Défenseur des droits, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, des associations, de syndicats de juges et d'avocats, des dérives et abus constatés, repris dans les rapports parlementaires de suivi de ce dispositif, comme de l'absence d'une évaluation de son utilité dans la lutte contre le terrorisme. Pourtant tous convergent pour démontrer que les dispositions législatives existantes sous le contrôle du juge sont largement suffisantes et pleinement opérationnelles. Preuve en est que l'essentiel des opérations ayant abouti à des poursuites l'ont été dans ce cadre. Parallèlement, une énième loi sécuritaire est en cours d'adoption. En dépit du feu des mêmes critiques, elle vise à faire entrer dans le droit commun des mesures exceptionnelles qui mettent à mal l'Etat de droit et l'équilibre des pouvoirs, tout en fragilisant l'unité nationale. Il en ressort une logique du soupçon, un arbitraire administratif et des contrôles de masse qui deviendraient la norme d'un Etat policier qui s'affirme. Tout serait acceptable pour lutter contre les terroristes, qu'importe le besoin de preuves, la protection de la vie privée, les effets collatéraux avec la stigmatisation des musulmans. Il conviendra de contester, par des recours opportuns, la conformité de ces mesures avec

la Constitution, la Convention européenne des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Face à l'apparente tolérance de l'opinion sur ces graves dérives motivées par la menace terroriste, un travail pédagogique est nécessaire pour bien repérer les enjeux, les valeurs fondamentales en cause et permettre un choix démocratique éclairé en vue de retrouver un juste équilibre entre libertés et sécurité.

Liberticide sur les droits civils, le gouvernement confirme sans surprise une approche très libérale sur l'économie. L'Etat providence et les droits sociaux subissent à nouveau des vents mauvais. Les aides sociales seraient devenues des entraves au fonctionnement heureux du marché, avec le rêve chimérique que lui seul permettrait la bonne allocation des ressources et des biens, ainsi libéré de toute contrainte régulatrice.

Une arrogance de classe s'exprime sans vergogne. Jugées trop lourdes budgétairement, les aides personnalisées au logement seront rabotées sans délais. A la critique qu'elles répondent aux besoins liés à des loyers trop élevés pour tous les allocataires, le président de la République a répondu cyniquement qu'il revenait aux propriétaires de les baisser... Un bail à durée limitée serait aussi créé pour les salariés en contrat précaire. Alors que le droit au logement pose le principe de la primauté de la mise à l'abri, du logement d'abord, replacer son accès sous conditions de ressources et de stabilité marque un recul majeur des ambitions



**La démocratie sociale et civile à refonder ne saurait ignorer les conditions nécessaires à une citoyenneté effective de tous ses membres. Pour cela, l'indivisibilité des droits, l'égale dignité, la protection des plus faibles, la justice comme le refus de l'arbitraire restent des leviers d'avenir.**



# droits et libertés

de l'Etat qui se désengage ainsi d'une politique qui offrait les moyens aux plus démunis, aux étudiants, d'accéder à un logement autonome et d'y rester. Inversant les responsabilités, le gouvernement apparaît s'acquitter de la précarité, et réduit les droits en conséquence.

## Les droits sociaux mis à mal

Dans une même logique comptable et idéologie ultralibérale, les emplois aidés, qui concernent d'abord les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap et les chômeurs de longue durée seront drastiquement réduits. Des centaines de milliers de salariés de collectivités territoriales et d'associations sont menacés de perdre leur emploi et, en même temps, des services du quotidien, des missions de proximité, sociales, culturelles, environnementales devront s'arrêter. Elus locaux et responsables associatifs ont vivement réagi et alerté sur les conséquences de telles décisions prises sans aucune concertation. Alors que le chômage se maintient à un niveau très élevé, on ne peut qu'être inquiet des effets rapides sur le tissu social de ce démantèlement des politiques de solidarité, particulièrement sur les territoires les plus fragiles.

Autre atteinte profonde aux droits sociaux, les ordonnances réformant le Code du travail qui poursuivent l'affaiblissement de l'ordre public social. La force protectrice de l'Etat et de la loi est réduite, voire écartée au profit des conclusions de discussions déséquilibrées par nature entre

salariés et employeurs. Les conditions de recours aux juges sont, là aussi, amoindries, tant pour les organisations syndicales voulant contester un accord de branche que pour les salarié-e-s face à un licenciement considéré comme abusif. Cette déréglementation à l'œuvre, cette « flexibilité » recherchée du marché du travail offrent peu de garanties là encore aux plus fragiles, avec le risque fort d'une précarisation accrue de l'emploi.

Ces inquiétantes évolutions dénaturent le modèle républicain construit sur une aspiration collective au progrès social de tous et de chacun, autour de ses valeurs fondatrices, la liberté, l'égalité et la fraternité. La démocratie sociale et civile à refonder ne saurait ignorer les conditions nécessaires à une citoyenneté effective de tous ses membres.

Pour cela, l'indivisibilité des droits, l'égale dignité, la protection des plus faibles, la justice comme le refus de l'arbitraire restent des leviers d'avenir.

Un homme a fait de ces combats l'histoire de sa vie, Henri Leclerc, infatigable pourfendeur des injustices.

Le livre de ses mémoires qui vient de paraître, *La Parole et l'Action*, retrace soixante ans d'engagements. Refusant avec la même force la raison d'Etat et la raison économique, concept qu'il avait défendu dans le Manifeste du centenaire de la LDH – dont il fut le président de 1995 à 2000 –, il nous montre le chemin. Avec humilité et détermination, il prouve que chacun peut être acteur du monde, pour éviter le pire et s'ouvrir vers le meilleur. A nous de nous en inspirer. ●